

Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) pour les équipes de tournage de films

100% financé
par l'Afdas

GUIDE PRATIQUE

Avant, pendant et après ma formation !

→ Cette formation est accessible à tous les salariés permanents et tous les intermittents, y compris ceux ne pouvant bénéficier d'un financement Afdas (en période de carence ou avec un nombre de cachets insuffisant).

→ Cette formation est intégralement financée par l'Afdas et exonérée du délai de carence entre 2 demandes de prise en charge de formation.

1

Je m'inscris en cliquant → [sur ce lien](#)



- ⊙ Complétez tous les champs du formulaire pour permettre à l'Afdas de financer votre formation sans aucune autre démarche de votre part !
- ⊙ **Sous 72H, vous recevez un mail avec le lien de connexion à la plateforme de formation Remixt.**

2

Je me forme en distanciel



- ⊙ Connectez-vous à la plateforme et suivez les 5 capsules de formation à votre rythme (durée totale 2h30).
- ⊙ Réalisez l'évaluation finale et validez vos acquis !

3

J'ai terminé ma formation et obtenu mon Open badge



- ⊙ Vous recevez par mail une attestation de suivi de formation et votre certificat Open Badge qui valide l'acquisition des compétences.
- ⚠ Ces documents vous seront demandés par votre (futur) employeur.

4

Après ce 1er module, comment suivre le module 2 ?

- ⊙ Le module 2, du parcours se déroule sur le lieu de chaque tournage. **Vous n'avez rien à faire, c'est votre employeur qui gère !**

⚠ Vous pourrez suivre le module 2 si et seulement si vous avez validé le module 1